

# ASSEMBLÉE NATIONALE

18 février 2014

---

MODERNISATION ET SIMPLIFICATION DU DROIT DANS LES DOMAINES DE LA  
JUSTICE ET DES AFFAIRES INTÉRIEURES - (N° 1729)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL47

présenté par  
Mme Capdevielle, rapporteure

-----

### ARTICLE 16

A l'alinéa 6, après le mot : « ordonnance », insérer les mots : « prévue par la présente loi ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.